



L'emploi est rare, les chômeurs sont nombreux

A l'approche des vacances les annonces d'emploi se font plus rares, pourtant les journaux doivent continuer à attirer les lecteurs et les annonceurs. Coups de pouce aux demandeurs d'emploi et publication d'offres ne signifient pas pour autant que le job est au bout du parcours.

Depuis mai dernier, les journaux du groupe Sud Presse mènent une action intitulée «100 CV à la une». L'idée est de publier le *curriculum vitae* de 100 chômeurs afin de les aider à trouver un emploi. Au vu des nombreuses demandes qui parviennent aux rédactions, l'opération semble promise à un bel avenir.

L'initiative en soit est plus que louable: offrir la possibilité de se présenter (gratuitement) à des employeurs potentiels multiplie certainement les chances de se frayer un chemin sur le marché du travail. On saluera également la publication des témoignages de demandeurs d'emploi qui ont participé à cette action et qui expliquent quels en ont été les résultats. Il est en effet exceptionnel que la parole soit donnée aux chômeurs, la plupart des suppléments emplois des journaux, quels qu'ils soient, préférant remplir leurs colonnes de conseils aux managers et autres responsables des ressources humaines. Après tout, ce sont eux les annonceurs.

Ces témoignages sont d'autant plus édifiants qu'ils apportent une preuve de plus des difficultés à trouver un emploi. D'une manière générale, les candidats reçoivent en effet peu de réponses et les propositions qui leur sont faites sont souvent très éloignées de leur réalité.

Le journal *Le Soir* mène également une opération «Premier emploi» qui permet aux jeunes candidat-e-s à l'embauche de se présenter aux employeurs potentiels dans un mini-CV. En 2003, un total de 459 CV ont été publiés tandis que 2.291 profils étaient encodés sur le site Internet. Les retombées pratiques pour les demandeurs d'emploi sont ici aussi loin d'être réellement enthousiasmantes. Une enquête réalisée par *Références* auprès de 815 d'entre eux montre que la moitié (395) n'ont été contactés par aucune entreprise. Ils sont 101 à avoir été contactés par un nombre d'entreprises compris entre 1 et 5 et seules 25 entrevues ont été réalisées. Au total, 18 jeunes ont décroché un emploi, dont 9 avec un contrat à durée indéterminée. Tant mieux pour eux, mais on crie difficilement victoire face à de si piètres résultats dus principalement à l'absence d'offre d'emploi sur le marché du travail.

Recrutement ou communication?

Et ce n'est pas parce que l'on trouve des annonces que l'on trouve de l'emploi. Une étude publiée sur le site de *Références* traitant de l'efficacité des annonces de recrutement opère, en effet, une distinction très révélatrice entre deux types d'annonces: celles dont l'objectif est de recruter et les autres qui visent à communiquer, c'est-à-dire à renforcer la notoriété et l'image de l'entreprise. Que ce soit à l'égard du public ou des actionnaires. Une entreprise qui recrute apparaît en effet comme une entreprise en bonne santé.

S'il est difficile de chiffrer la part que représente chacun de ces types d'annonces, il est clair que toutes les offres d'emploi publiées dans les journaux ne cachent pas un poste à pourvoir. De même, constater qu'une même annonce est publiée deux semaines de suite dans différents supports ne signifie pas que l'entreprise peine à trouver des candidats. Les régies publicitaires qui gèrent les annonces multiplient les promotions et les «package». Bref, deux semaines pour le prix d'une, une double publicité bien moins chère qu'une pub classique.

D.B.

C'EST L'EMPLOI QUI EST INDISPONIBLE, PAS LES CHOMEURS

Les chômeurs doivent-ils payer la crise?

Parler d'activation alors qu'il n'y a pas d'emploi disponible, c'est tromper l'opinion. A l'heure où le gouvernement met la dernière main à son plan d'activation des chômeurs, la CSC a une fois de plus interpellé le ministre Vandenberghe pour lui communiquer ses inquiétudes.

Ce plan, adopté contre l'avis des syndicats, renforce le contrôle des travailleurs sans emploi et accélère les sanctions à leur égard. Les premiers visés par ce dispositif sont les jeunes chômeurs. A partir d'octobre, les chômeurs complets de moins de 30 ans et avec plus de 21 mois de chômage (15 mois pour les jeunes qui quittent l'école) seront convoqués pour prouver leur recherche active d'emploi. A la deuxième convocation, ils seront exposés à des sanctions (privation d'allocations). A la troisième, ils risqueront l'exclusion.

Une fraction importante des quelque 550.000 chômeurs que compte la Belgique sont concernés (tous ceux qui dépassent 15 ou 21 mois de chômage, à l'exception des ALE, des temps partiels et des plus de 50 ans jusque 2007). Nous avons interrogé sur ce sujet Marcel Savoye, secrétaire national de la CSC.

Ce plan est présenté comme un plan d'activation des chômeurs. Comment la CSC juge-t-elle cette notion d'activation?



Marcel Savoye: C'est effectivement le terme utilisé, mais ce n'est pas tout à fait de cela qu'il s'agit. Nous n'avons rien contre le fait de vouloir renforcer l'activation des travailleurs sans emploi, si cela signifie qu'un suivi actif sera assuré aux travailleurs sans emploi et qu'ils seront assistés en cas de besoin dans leur recherche d'un emploi.

Or, si l'intention est bien d'aider les travailleurs sans emploi à en trouver un, il faut quelques préalables. Le principal est que du travail doit être disponible. Parler d'activation alors qu'il n'y a pas d'emploi disponible, c'est tromper l'opinion. Depuis son entrée en fonction, ce gouvernement ne cesse d'évoquer 200.000 emplois supplémentaires. Où sont ces emplois? Il ne nous paraît pas acceptable que ce soient les chômeurs qui paient le prix de la crise.

On parle de risque d'exclusions massives. Qu'en est-il?

Pour nous, une vraie activation signifie accompagner réellement et correctement les personnes à la recherche d'un emploi. Telle qu'elle est présentée actuelle-

ment, la mesure consiste à confier à 120 facilitateurs le contrôle de 90.000 travailleurs sans emploi durant une première phase prévue de juillet 2004 à juillet 2005. C'est tout simplement impossible à réaliser correctement dans l'état actuel des moyens.

Sous couvert d'activation, c'est donc bien la logique de contrôle et d'exclusion qui va dominer. Or, il ne nous paraît pas nécessaire de rajouter des mécanismes supplémentaires de contrôle. Sur base de la réglementation actuelle, en 2003, sur plus de 460.000 demandeurs d'emplois inoccupés, plus de 20.000 exclusions et sanctions ont été prononcées, soit une pour 15 demandeurs. Avec le plan Vandenberghe, ce ne seront plus seulement les cohabitants qui seront soumis en théorie à ce contrôle régulier de disponibilité, mais tous les chômeurs. On peut craindre en effet que le nombre d'exclusions explose, ce qui ne conduirait qu'à grossir les rangs des CPAS.

Or, notre pays n'a pas besoin d'une machine à exclure de plus. Il a besoin que l'on s'attaque au chômage et non aux victimes du chômage.

Quel conseil peut-on donner aux demandeurs d'emploi qui seront bientôt convoqués?

Pour échapper aux sanctions, ils devront convaincre l'Onem de leurs efforts en matière de recherche d'emploi, en présentant des preuves: copies de lettres de candidature, des listes de contacts entrepris auprès des services de placement et autres maisons de l'emploi, des attestations délivrées par des employeurs lors d'entretiens d'embauche, bref toutes traces de démarches en vue d'obtenir un emploi. Toutes ces preuves sont donc à conserver soigneusement. Mais encore faut-il bien sûr que les employeurs répondent aux lettres de candidatures qui leur sont adressées, et là, fort peu d'employeurs se montrent coopérants. C'est un des points que nous avons tenu à souligner dans le courrier que nous avons adressé, il y a quelques jours au Ministre Vandenberghe. Un courrier dans lequel nous avons redit que la priorité des priorités, ce doit être l'emploi...

D.E.

Pour répondre aux questions des demandeurs d'emploi qui recevront bientôt un avertissement, la CSC organisera dans les prochaines semaines des séances d'informations spéciales dans les régions. Précisions dans nos prochaines éditions.